

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 4 Avril

Primes à l'emploi des Engrais azotés

Nous rappelons à nos adhérents que la loi du 22 décembre 1924 accorde une remise de 0 fr. 40 par kilo d'azote aux cultivateurs employant des sulfates d'ammoniaque ou des cyanamides de fabrication française ou importés d'Allemagne au titre des réparations, soit 8 francs par 100 kilos de l'un ou de l'autre de ces deux engrais.

Ceux qui en auraient pris depuis le 1^{er} janvier sont priés de nous envoyer avant le 25 mars leurs factures de livraison.

Nous nous chargerons de toucher le montant des primes et de le faire parvenir aux intéressés sous la seule déduction des frais d'envoi.

Nous reproduisons plus loin les circulaires ministérielles des 24 décembre 1924 et 10 janvier 1925 sur l'application de la loi précitée.

Contentieux Fiscal

L'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de l'Ouest a organisé un service de Contentieux fiscal pour donner gratuitement des consultations à ses adhérents en matière d'impôts.

Le Syndicat des Agriculteurs s'est entendu avec cette Association pour que ses membres puissent bénéficier de ce service s'ils le désirent.

Il pourront se présenter au bureau de Consultations, 1, rue Lafayette tous les jours de la semaine, sauf le samedi, de 2 à 4 heures, munis d'un reçu de cotisation ou de toute autre pièce attestant qu'ils sont bien membres du Syndicat des Agriculteurs.

La Situation

Revue des Marchés des Engrais

NITRATE DE SOUDE

Les mises à disposition qui ont été lancées au début du présent mois de mars sont pesées sur le marché dont la tenue était déjà loin d'être satisfaisante. Le négoce qui détient quelques excédents se montre découragé par l'attitude de certains importateurs qui sont surtout préoccupés de jeter la marchandise par-dessus bord et ont offert le disponible jusqu'à 11 : 18 --, limite qui correspond au taux actuel de la livre sterling à peine à fr. 111,00 en dépit de la nouvelle avance du taux de la livre sterling. De ce fait, le prix des reventes a rétrogradé jusqu'à 109,00 pour la livraison prompte à fr. 109,50 sur le mois d'avril prochain.

D'autre part, nous apprenons que les enlèvements dans les ports continuent à se faire d'une façon satisfaisante et il n'est pas douteux que le marasme actuel est dû en très grande partie au désagrément de certains importateurs de se dégager à tout prix de leur position actuelle.

NITRATE DE CHAUX

Bien que le tonnage de nitrate de chaux réservé au marché français soit entièrement placé depuis quelques semaines, on continue à rechercher cet engrais qui présente d'incontestables avantages pour certaines régions.

SULFATE D'AMMONIAQUE

Le calme des affaires s'est encore accentué pendant la quinzaine sous Revue. Il semble maintenant que la campagne de printemps se terminera avec un trop plein malgré une consommation beaucoup plus importante que pendant la même période des années précédentes.

SUPERPHOSPHATE MINERAL

En superphosphate, l'époque des gros achats est à peu près terminée pour le Nord et l'Est de la France. Nous sommes maintenant dans la période d'exécution des contrats et les ventes nouvelles représentent surtout des compléments d'approvisionnement. Elles se font en disponible sur les bases précédemment indiquées, sans

grand mouvement dans les prix. Des besoins restent encore à couvrir pour emploi sur betterave et de ce fait les cours se maintiennent fermes.

Dans l'Ouest, la campagne très active pour la deuxième quinzaine de février s'est un peu modérée depuis quelques jours. Mais la consommation se prolonge fort tard dans cette région et il est probable que la demande reprendra d'ici peu. Les prix sont stables à 21 francs les 100 kilos départ Nantes ; 21,25 départ Granville ; 21,50 départ Brest.

SCORIES DE DEPHOSPHORATION

La situation des Scories de déphosphoration ne s'est pas améliorée au point de vue des livraisons et dès maintenant, on peut affirmer que des tonnages très importants ne pourront pas être utilisés sur la campagne de Printemps.

Une des personnalités les plus importantes dans les affaires scories a bien voulu nous expliquer dernièrement que la cause primordiale du retard dans les expéditions provenait du fait des acheteurs eux-mêmes. En effet, ceux-ci, au lieu d'étaler leurs commandes sur huit ou dix mois, comme cela existait avant la guerre, ont raréfié les périodes des commandes sur environ trois mois.

On s'expliquera facilement qu'avec la meilleure volonté du monde, les producteurs se trouvent dans une impossibilité matérielle de livrer environ 350.000 tonnes sur trois mois.

Les retards que nous constatons depuis décembre ne sont pas seulement une question de manque de matériel, mais surtout un manque de main-d'œuvre, de moyens d'ensachage et de chargement de wagons.

Pour assainir la situation et recevoir la marchandise en temps opportun, il faudrait qu'on en revienne aux habitudes d'avant-guerre, c'est-à-dire que le commerce ou même les agriculteurs se décident à étaler leurs demandes sur au moins dix mois. Aussi longtemps que les uns et les autres ne se seront pas rendu compte de cette nécessité, les retards que nous avons constatés et déplorés ces dernières années, se reproduiront inévitablement.

SELS DE POTASSE D'ALSACE

Au moment où nous écrivons ces lignes, les acheteurs n'ont pas encore reçu satisfaction complète, mais la S. C. P. A. espère que dans la période du 15 au 20 mars, elle pourra se mettre presque complètement à jour, notamment pour ce qui concerne le chlorure de potassium, grâce à l'appoint que lui fournit le Kalisyndikat en lui livrant d'urgence dix mille tonnes de chlorure en vrac.

Nous avons été informés que les conversations entre la S. C. P. A. et le Kalisyndikat continuent pour une entente générale au sujet de la vente des sels de potasse dans le monde entier.

Ces conversations sont laborieuses et il est impossible d'en prévoir dès maintenant l'issue.

Des deux côtés, on constate avec surprise le développement énorme de la consommation de potasse aussi bien en France qu'en Allemagne, tandis que la consommation mondiale ne se développe pas. On attribue cette anomalie au fait que, dans les pays autres que la France et l'Allemagne on manque d'action commune.

En attendant, les deux Compagnies seraient tombées d'accord pour s'entraider mutuellement lorsque des cas de force majeure viendraient mettre l'une d'elles dans la gêne pour ses livraisons.

C'est par application de ce principe que les Allemands nous livrent en ce moment les 10.000 tonnes de chlorure dont nous parlons au début de cet article et ce, pour parer aux retards créés par les récentes difficultés ouvrières que nous avons signalées comme étant survenues aux Mines de Potasse d'Alsace.

Nous formons le vœu que pour les prochaines campagnes de consommation nos Mines domaniales soient à même de rendre aux Allemands le service qu'ils viennent de rendre à la consommation française. Nous nous devons à nous-mêmes de ne pas être « en reste » avec le Kalisyndikat.

Le Comité Directeur des Mines domaniales, qui n'est pas encore au complet, voudra-t-il faire de l'Industrie et du Commerce avant de faire de la Politique ? Nous le souhaitons de tout cœur. Il a dans son sein quelques hommes qui ne désirent s'occuper que de l'amélioration de la production et de la consommation.

Nos expéditions d'engrais sont sans doute d'une façon assez régulière, exception fai-

te toutefois pour les scories et les engrais de potasse, dont les envois des lieux de production ont été très retardés. Pour ces derniers surtout, nous avons manqué tantôt de sylvinites riches et tantôt de sylvinites pauvres. Il nous a fallu à plusieurs reprises substituer un dosage à l'autre pour ne pas trop retarder les commandes comportant divers engrais en groupement. Le chlorure de potassium a fait également défaut.

D'une façon générale pour tous les engrais de potasse nous sommes obligés de faire toutes nos réserves pour les envois urgents que nous ne pouvons plus garantir.

Pour les scories, nous aurons également des retards dans les envois directs des hauts-fourneaux.

En nitrate de soude, notre marché ayant été terminé plus vite que nous le pensions par suite de demandes plus abondantes, nous avons dû prendre un nouveau marché, mais l'élevation notable du prix de la livre nous a imposé une majoration de prix de 3 fr. 50 par 100 k. sur les prix donnés dans notre Bulletin du 24 janvier. Nous cotons donc depuis le 11 mars, franco toutes gares :

Nitrate broyé, sacs réglés à 75 k. 123 »
Nitrate non broyé, sacs réglés à 75 k. 122 »
Nitrate non broyé, sacs d'origine tous poids 121 »

Par wagon complet de 10 tonnes, facture au nom d'un seul preneur, ou pris en magasin.

Majoration de 0,75 par 100 k. pour wagon de 5 à 10 tonnes, facture au nom de plusieurs preneur.

Et de 1,50 par 100 k. pour expédition de moins de 5 tonnes.

L'Assemblée Générale DE LA Société des Agriculteurs de France

La 56^e session annuelle de la Société des Agriculteurs de France a été inaugurée sous la présidence de M. le marquis de Vogüé, au milieu d'une affluente considérable d'agriculteurs et de représentants des syndicats.

Dans son discours inaugural, le président a tout d'abord montré les progrès réalisés par l'ensemble des institutions de la rue d'Athènes et la vitalité non moins grande des groupements régionaux qui s'y rattachent. Il a insisté ensuite sur la nécessité de la concentration de toutes les forces agricoles en raison de la gravité des questions qui se posent actuellement.

Abordant la question du blé, M. le marquis de Vogüé a rappelé que la France doit tirer de son propre sol le pain nécessaire à sa subsistance. Il a montré que l'application des mesures récemment votées par la Chambre des députés irait à l'encontre du but poursuivi et à quelles calamités s'exposent les individus et les collectivités qui s'abandonnent à l'utopie étatiste.

Si le blé manque aux hommes, c'est que les hommes manquent au blé. C'est qu'en effet la véritable cause de la crise du blé consiste dans la désertion des campagnes et dans le fléchissement de la natalité.

Dans la lutte que l'on entreprend contre cette crise, il faut avant tout ne pas atteindre le moral du cultivateur. Dans sa politique financière et dans sa politique économique, il importe que le gouvernement ne perde jamais de vue l'attention qu'il doit à la production agricole, ni les ménagements qu'il doit aux producteurs.

Le président a terminé en montrant les raisons d'espérer qui dominent les sujets d'inquiétude.

Par la suite, une conférence d'un grand intérêt a été faite sur la question de la réforme du régime successoriel en vue de la conservation de l'exploitation rurale par M. Roger Grand, président de l'Union des Syndicats agricoles du Morbihan et professeur à l'École des Chartes.

Il a montré que l'application de certaines dispositions du Code civil relatives à ce régime aboutit à un morcellement excessif du sol, aussi nuisible à la culture qu'à la stabilité et à la fécondité de la famille rurale. Il a examiné ensuite les moyens de remédier à cette situation. Sur sa proposition

l'assemblée a adopté un vœu tendant au vote par le Parlement des projets de loi ayant pour objet la transmission intégrale en ligne directe de la propriété rurale ; et l'attribution en cas de succession, de cette propriété à l'un des copartageants, conformément aux dispositions applicables en Alsace et en Lorraine. Elle a demandé en outre que la Chambre des députés étudie les diverses propositions de loi qui ont pour but l'amélioration du régime successoriel en vue de la conservation et de l'extension de la petite propriété rurale.

M. le comte de Roquette-Buisson, président de l'Union girondine des Syndicats agricoles, a traité ensuite la question du régime fiscal de l'agriculture. Il a indiqué les conséquences qui résulteraient de l'application du texte voté par la Chambre en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices agricoles. Il a terminé en examinant la situation fiscale faite à l'agriculture par le nouveau budget et a exprimé l'espoir qu'il y sera remédié.

Un déjeuner a réuni les membres de la Société auxquels s'étaient joints ceux de la Société des viticulteurs de France. De nombreux parlementaires y prenaient part : à la table d'honneur on remarquait MM. Chéron et Ricard, anciens ministres de l'Agriculture ; Dior, ancien ministre du Commerce entourant le représentant du ministre de l'Agriculture empêché au dernier moment d'y assister.

Le banquet s'est terminé par deux toasts très applaudis de M. le marquis de Vogüé et du représentant du ministre de l'Agriculture.

La troisième séance a commencé par l'adoption de plusieurs vœux.

Dans l'un d'eux, il est demandé que la proposition de loi relative à la réglementation du marché de la Villette, actuellement soumise au Sénat, soit adoptée avec quelques réserves.

Deux autres vœux ont trait à la modification de la loi du 8 mars 1923, sur la surveillance des étalons et au transport des poulainières suites se rendant à la saillie. L'assemblée s'est prononcée, en outre, en faveur de la création d'attachés agricoles auprès de plusieurs de nos missions diplomatiques.

Dans un dernier vœu relatif à l'impôt sur les bénéfices agricoles, la Société a demandé : 1° que le forfait soit établi au moyen de coefficients spéciaux atteignant certaines cultures rémunératrices et après déclaration par l'exploitant des superficies de ces cultures ; 2° que si la progression de la culture devait être conservée, elle soit beaucoup plus faible, répartie entre des champs plus espacés et obtenue par une progression du taux de la culture.

M. J. Plichon, vice-président de la Société et de la Commission des Donations de la Chambre des députés, a traité ensuite la question de la politique douanière de la France.

Il a commencé par rappeler que notre agriculture et notre industrie qui traversaient, il y a quarante ans, une crise redoutable, furent sauvées par la loi douanière de 1892, qui établit des droits compensateurs et qui fut remise au point en 1910.

Il nous faut, à dit l'orateur, dans les circonstances actuelles, reviser notre régime douanier d'avant-guerre, en modifiant les droits compensateurs qu'il comportait de telle sorte que nos producteurs n'aient pas à subir les charges qui ne sont pas imposées à leurs concurrents étrangers. Ces droits ne pourront contribuer à la cherté de la vie. On devra prévoir comme précédemment un tarif général et un tarif minimum.

Pour faciliter nos exportations, il y aura lieu de conclure des conventions commerciales dans lesquelles nous devons conserver la maîtrise de nos tarifs et éviter d'accorder le traitement de la nation la plus favorisée.

En ce qui concerne l'établissement du régime douanier colonial, il y aura lieu de tenir compte de la nécessité de réserver les marchés de nos possessions d'outre-mer aux produits d'origine française.

M. Plichon termine en montrant que l'union de tous les producteurs s'impose plus que jamais à notre époque pour assurer la révision de notre régime douanier dans les conditions les plus favorables.

Enfin M. le professeur Dechambre a fait une conférence avec projections très applaudies sur l'élevage en Argentine. Il a insisté sur l'importance qu'occupent nos races françaises, chevalines et bovines.

Nous avons publié, dans notre numéro du 10 janvier 1925, le texte de la loi du 22 décembre 1924, relative à l'attribution d'une prime aux agriculteurs pour l'achat d'engrais azotés.

De nombreuses demandes de renseignements nous étant parvenues sur l'interprétation de cette loi, nous croyons devoir reproduire le texte des circulaires ministérielles qui ont suivi la promulgation de la susdite loi.

CIRCULAIRES

relatives aux primes pour l'emploi des engrais azotés

Paris, le 21 décembre 1924.

Le ministre de l'Agriculture à MM. les présidents des Offices agricoles régionaux et des Offices agricoles départementaux.

La loi du 22 décembre 1924, votée sur l'initiative du Gouvernement, alloue, sur l'exercice 1924, un crédit de cinq millions pour des subventions destinées à faciliter aux agriculteurs l'achat d'engrais azotés.

J'ai déclaré, et le Parlement a approuvé cette manière de voir, que ces subventions seraient payées directement aux agriculteurs par les Offices agricoles départementaux.

Le décret du 23 décembre 1924 et les présentes instructions précisent le but de la loi et ses modalités d'application.

Les engrais phosphatés et potassiques sont indispensables, mais le rendement de nos cultures, celui des céréales surtout, dépend plus encore des quantités d'azote employées. D'ailleurs, l'état de nos finances ne nous permet pas de faire bénéficier de la subvention la totalité des engrais azotés.

Il a été nécessaire de limiter les effets de la loi, d'une part, au sulfate d'ammoniaque et aux engrais azotés synthétiques fabriqués en France, d'autre part, aux engrais azotés fournis par l'Allemagne au titre des prestations en nature.

L'Office agricole départemental invitera les Syndicats et les négociants qui livrent aux agriculteurs à lui communiquer sans retard les lettres de voiture relatives aux achats d'engrais azotés susceptibles de motiver l'attribution de primes pour lui permettre de demander les crédits provisionnels nécessaires.

Afin d'assurer l'application de la loi pour les livraisons effectuées depuis le 1^{er} décembre 1924, vous voudrez bien, d'urgence :

1° En application de l'article 5 du décret du 24 décembre 1924, inscrire à votre budget, sous forme d'annexe au titre de l'exercice 1924, aux recettes et dépenses, pour le département de....., la somme de..... avec le libellé : Chapitre 1^{er}. — « Subventions destinées à faciliter aux agriculteurs l'achat d'engrais azotés » ;

2° Me faire connaître, pour le 15 janvier 1925, le montant exact des sommes à payer en primes pour le mois de décembre 1924 ;

3° Tenir un registre spécial d'inscription des subventions suivant le modèle qui vous sera adressé.

Afin de réduire au minimum les formalités, les primes pourront être payées directement aux agriculteurs sous forme de mandats-cartes postaux (arrêté du 4 août 1924).

Les Offices agricoles pourront, s'ils le jugent bon, demander aux groupements agricoles de centraliser les demandes de leurs adhérents et de recevoir les primes à charge de rapporter à l'Office l'acquit des ayants droit, et sous réserve qu'aucune retenue ne sera effectuée, sous une forme quelconque, sur le montant des primes revenant aux agriculteurs.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous efforcer de faire connaître ces dispositions aux agriculteurs et inviter ceux qui se trouveront dans les conditions prévues pour bénéficier de la prime, à vous adresser sans retard leurs justifications sous forme de facture pour toute livraison d'engrais azotés rentrant dans l'énumération prévue au décret qui leur aurait été faite depuis le 1^{er} décembre courant, quelle qu'en soit l'origine.

Sous réserve du vote de nouveaux crédits pour 1925, ce ne sera qu'après le 25 décembre 1924 et jusqu'au 1^{er} avril suivant, qu'il conviendra d'exiger que les produits livrés étaient de fabrication française ou d'origine allemande, ou s'ils provenaient d'un autre pays, qu'ils ont été importés avant le 1^{er} janvier 1925.

Passé le 1^{er} avril 1925, les dispositions du décret recevront leur stricte application, c'est-à-dire que bénéficieront seuls de la subvention les acheteurs de produits azotés répondant, quant à leur origine, aux conditions fixées par l'article 1^{er} du décret.

Je vous signale que seule, la date de livraison à celui qui doit employer les engrais azotés dont il s'agit, sur les terres qu'il exploite ou fait exploiter pour son compte, doit être retenue et que, par conséquent, la date de la commande et la qualité des vendeurs ne sont pas à considérer. C'est ainsi qu'un agriculteur ayant acheté du sulfate d'ammoniaque à son Syndicat, a droit à la prime prévue si l'engrais lui a été effectivement livré depuis le début du présent mois, quelque soit la date à laquelle le Syndicat aura lui-même constitué son approvisionnement.

Toutefois, il importe d'éviter que des reventes fictives ne soient opérées en vue de percevoir frauduleusement la prime et vous voudrez bien considérer comme sans valeur les factures qui vous paraîtraient avoir été établies dans ce but.

Le crédit qui vient d'être mis à ma disposition ne peut s'appliquer qu'aux engrais livrés pendant le présent mois. De nouveaux crédits seront demandés au Parlement pour les livraisons de 1925.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir insister après des agriculteurs pour qu'ils vous adressent d'urgence, et avant le 15 janvier 1925, les factures justificatives s'ils veulent être rapidement payés.

Vous voudrez bien de votre côté, faire procéder d'urgence au contrôle des factures qui seront remises à l'Office et m'en faire parvenir un état récapitulatif certifié conforme, sous le timbre « Service des engrais », en conservant les factures et autres pièces justificatives, avec la minute dudit bordereau, aux fins de justification s'il y a lieu.

Le montant des sommes portées au bordereau sera immédiatement ordonné par mes soins, au compte de l'Office, et il vous appartiendra d'en opérer la répartition aux ayants droit par le procédé que vous jugerez le plus rapide et le plus simple.

Pour me permettre de prévoir l'importance des obligations contractées par l'Etat, je vous serais obligé de bien vouloir procéder par bordereaux successifs, établis approximativement par quinzaine, plutôt que par un bordereau général en fin d'exercice.

Je vous prie de me soumettre sous 15 jours précités, les difficultés qui pourraient se présenter, auxquelles ces instructions ne vous auront pas permis de donner une solution.

Enfin, je vous serais obligé de vouloir bien m'accuser réception de la présente circulaire et d'en remettre un exemplaire à l'agent comptable de votre Office.

Le ministre de l'Agriculture
H. QUEUILLE.

Le ministre de l'Agriculture à MM. les présidents des Offices agricoles régionaux et départementaux

Paris, le 10 janvier 1925.

Comme suite à ma circulaire du 24 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous adresser des instructions complémentaires pour l'application de la loi du 22 décembre 1924 et du décret du 24 du même mois, allouant des subventions destinées à faciliter aux agriculteurs l'achat d'engrais azotés.

ENGRAIS ADMIS AUX

DISPOSITIONS DE LA LOI

Les engrais livrés aux agriculteurs en décembre 1924 participent aux subventions sur les crédits de 1924. Ceux livrés en 1925 participeront aux subventions sur les crédits de l'exercice en cours.

Vous refuserez toute subvention pour les livraisons effectuées avant le 1^{er} décembre 1924, et vous me signalerez, le cas échéant, les abus qui viendraient à votre connaissance.

Les engrais composés ne sont pas admis au bénéfice de la prime, en raison des difficultés de contrôle des dosages en azote annoncés, et aussi pour favoriser à la ferme la préparation plus économique de mélanges mieux adaptés aux besoins de chaque champ ou de chaque culture.

La prime peut être payée pour tous les engrais énumérés à l'article 3 du décret

du 24 décembre 1924. Par suite, jusqu'au 1^{er} avril 1925, et dans la limite des crédits mis à votre disposition, elle sera attribuée aux nitrates de synthèse de toutes provenances, notamment au nitrate de chaux de Norvège.

Pour les engrais énumérés à l'article 3 du décret autres que ceux fabriqués en France ou reçus d'Allemagne, il y aura lieu de demander aux vendeurs une déclaration écrite certifiant que ces produits ont été importés avant le 25 décembre 1924 (art. 6 du décret). Le cas échéant, l'Office vérifiera ces déclarations.

MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE PAYEMENT DE LA PRIME

Les diverses Associations agricoles, Syndicats, Comices, Sociétés d'agriculture, etc., peuvent seconder les agriculteurs, recevoir les primes destinées à leurs adhérents et fournir à l'Office toutes pièces utiles.

La lettre de voiture est à demander, en communication :

1^o Aux agriculteurs qui reçoivent directement, par wagon, leurs engrais des usines ;

2^o Aux négociants et Syndicats agricoles, comme moyen de contrôle, les quantités facturées, au total, ne devant pas dépasser les quantités reçues.

Un agriculteur dirigeant plusieurs exploitations avec des méteayers pourra demander, pour chaque méteayer, le paiement de la prime prévue à l'article 2 du décret. Par contre un agriculteur ou une société dirigeant pour leur propre compte plusieurs domaines ne peuvent recevoir, au cours d'une année, plus de 400 fr. de primes (art. 2, § 2).

L'Office peut prendre copie des factures acquittées et rendre les originaux aux ayants droit s'ils les demandent. En cas de paiement par chèque, l'agriculteur sera admis à fournir d'autres pièces probantes.

En application de l'article 1^{er} de l'arrêté interministériel du 4 août 1924, les mandats cartés postaux peuvent être envoyés soit par le trésorier-payeur général, agent comptable, sur le vu d'un état de paiement accompagné des pièces justificatives, soit par mandat d'avances dans les conditions fixées par l'article 35 de l'arrêté du 11 août 1919.

Dans l'application, on pourra tenir compte d'un nombre entier de kilogrammes d'azote immédiatement supérieur à la quantité indiquée. Si un engrais est garanti avec un dosage sous forme de limites, par exemple 13-14 p. 100 d'azote, le décompte sera établi sur le chiffre inférieur du dosage garanti.

La demande de paiement de la prime sera adressée à l'Office agricole du département où se trouve située l'exploitation.

Dans le cas où un négociant en engrais exploiterait pour son compte un domaine agricole et serait en même temps son propre fournisseur d'engrais azotés, l'Office demanderait toutes justifications ou certificats complémentaires jugés utiles.

DISPOSITIONS BUDGETAIRES

L'inscription d'office en recettes et l'affectation d'office en dépenses de la subvention de l'Etat pour le paiement des primes demandées par ma lettre du 24 décembre dernier doivent faire l'objet d'une annexe aux budgets établis par l'Office agricole départemental au cours de l'année 1924. Cette annexe est signée par le président de l'Office départemental et jointe à ces budgets ; ce document ne nécessite pas l'approbation ministérielle.

Le crédit ainsi ouvert à votre Office, pour ordre et par provision, semble devoir être largement suffisant pour payer les primes afférentes au mois de décembre dernier. Pour éviter le plus possible des versements de sommes non employées, je vous ai demandé de me faire connaître pour le 15 janvier 1925 le montant exact des primes à payer pour le mois de décembre 1924.

Les crédits mis à ma disposition sous forme de douzièmes provisoires permettent de continuer le paiement des primes. Vous voudrez bien, par suite, me faire connaître pour le 15 janvier 1925, le chiffre approximatif des crédits à inscrire au budget de votre Office pour les deux premiers mois de 1925.

L'exercice financier des Offices étant clos le 28 février de chaque année, il en sera de même pour le chapitre D, placé en annexe des budgets de 1924.

FRAIS GENERAUX D'EXECUTION
Les frais généraux d'organisation matérielle et de réalisation de cette nouvelle partie du programme des Offices départementaux doivent être prélevés sur les crédits du chapitre spécial des subventions aux achats d'engrais azotés.

Mais vous reconnaîtrez certainement que ces dépenses doivent être réduites au minimum. En dehors des frais de correspondance et des frais d'envoi de mandats, qui ne doivent pas être déduits de la prime, les indemnités à son personnel d'exécution ne devraient pas dépasser 1 à 2 p. 100 du montant des primes payées aux agriculteurs.

Il est d'ailleurs désirable, dans tous les cas où cette solution pourra convenir, d'allouer aux employés actuels une indemnité pour travaux supplémentaires au lieu de recourir à la désignation de nouveaux employés.

Dans l'ensemble, lorsque vous aurez acquis la certitude que l'agriculteur a reçu et utilisé ces engrais azotés dans les conditions fixées par la loi du 22 décembre 1924 et le décret du 24 du même mois, et dès que vous aurez reçu les justifications nécessaires et suffisantes, vous poursuivrez l'application bienveillante d'une mesure destinée à intensifier la production agricole.

Le ministre de l'Agriculture,
QUECHLE

LA DESTRUCTION DU PUCERON LANIGERE SUR LES ARBRES FRUITIFERS

Sur la demande du service phytopathologique du ministère de l'Agriculture — qui fait tous ses efforts pour lutter contre les parasites de la production végétale, auxquels les cultivateurs payent annuellement la « forte dime »... — la station entomologique centrale de Paris (Institut des recherches agronomiques) a rédigé la note ci-après :

La destruction du puceron lanigère peut être obtenue assez facilement ; l'application des traitements nécessite toutefois la connaissance d'un certain nombre de points ayant trait à la biologie de l'insecte. Les principaux étant les suivants :

a) Le lanigère peut très bien vivre sous terre au collet des arbres ou sur les grosses racines peu profondes. C'est en de tels points que le plus souvent il hiverné ou estive (en saison sèche) sous forme de petites colonies et à partir desquelles il réinfeste régulièrement les parties aériennes des plantes en particulier au printemps et parfois à l'automne lorsque les conditions climatiques deviennent favorables à sa multiplication (temps tiède et pas trop sec). Sur les parties aériennes de la plante, de petites colonies ou même des individus isolés, cachés dans les anfractuosités des écorces et surtout des chancre jouent également le rôle de réserves pour la réinfection.

Il importe donc, dans les traitements, de détruire très soigneusement toutes ces colonies permanentes souterraines ou aériennes si l'on ne veut pas se voir dans la nécessité de recommencer les opérations très fréquemment ;

b) Le revêtement d'aspect laineux dont les pucerons sont recouverts, en raison de sa nature cirreuse, n'est pas mouillable par l'eau simple. Il faut donc que l'insecticide pour qu'il puisse agir contienne un principe mouillant et dissolvant pour ce revêtement cirieux (alcool, pétrole ou huiles minérales diverses associées au savon, ou carbonate de soude, ou au sulfocarbonate de soude par exemple) ;

c) La multiplication des pucerons est si rapide qu'en fort peu de temps une colonie peut avoir envahi toute une branche ; ses individus étant serrés côte à côte, protégés par leurs mues et un abondant feutrage laineux, il devient alors plus difficile de les détruire, certains pucerons bien abrités échappant le plus souvent à l'action des insecticides. On doit donc chercher à opérer le plus tôt possible, au printemps, dès que les taches blanches du lanigère apparaissent ; ne jamais retarder les traitements jusqu'à laisser l'infestation se généraliser ; viser avec grand soin les colonies sous toutes leurs faces ; en particulier sous les branches et au niveau des liens ou des points de contact avec les tuteurs ; les détremper largement (préférer des jets violents et directs aux jets en brouillard dispersés sans force de pénétration) et souvent pour les traitements de printemps ou d'été répéter un second traitement quelques jours après.

FORMULES A EMPLOYER
a) Une très bonne pratique réside dans l'application des traitements préventifs d'hiver, surtout si l'on a affaire à de vieux arbres.

On commence toujours par gratter les écorces et surtout les vieux chancre afin de faire tomber les parties mortes et supprimer tous les refuges dans lesquels les pucerons peuvent s'abriter. Les chancre seront soigneusement râclés, en dégageant le bourrelet périphérique des vieilles écorces qui peuvent le recouvrir, puis ils seront badigeonnés au godron ou avec une forte émulsion de pétrole (voir plus loin). Plus tard, le mastic à greffer sera utilisé pour combler les fentes suspectes. Avant que les bourgeons ne commencent à débourrer, badigeonner les arbres ou pulvériser avec soin tronc et rameaux et surtout les chancre, avec l'un des mélanges suivants, qui seront employés soit sur la totalité de l'arbre ou seulement sur les parties suspectes, selon qu'il s'agira de sujets plus ou moins vieux ou plus ou moins envahis.

Mélange A
Huile d'antracène..... 10 litres.
Caséine 50 grammes.
Eau 90 litres.
Souvent il y a avantage à lui ajouter :
Sulfate de cuivre..... 2 kilogr.
Fleur de chaux..... 3 kilogr.

afin d'effectuer en même temps un traitement anticryptogamique.
Pour la préparation, on fera d'abord une bouillie bordelaise avec le sulfate de cuivre et la chaux puis on mélangera les 50 grammes de caséine à 100 grammes de fleur de chaux et on délayera le tout dans la bouillie.
Ensuite l'huile d'antracène sera ajoutée peu à peu en brassant énergiquement.

Mélange B
Les mélanges à base d'autres huiles minérales ou de lysol sont très bons, de même les émulsions de pétrole dans de l'eau savonneuse ou mieux dans une bouillie cuprique, employer par exemple :
Sulfate de cuivre..... 2 kilogr.
Chaux hydratée (chaux agricole du commerce ou chaux hydratée) 4 kilogr.
Pétrole 10 litres.
Eau 90 litres.

Le sulfate de cuivre est dissous au préalable dans 25 litres d'eau ; on prépare dans un autre récipient un lait de chaux épais, utilisant 5 litres d'eau bouillante pour les 4 kilogr. de chaux. L'emploi d'eau chaude est indispensable lorsque l'on opère à basse température ; dans tous

les cas, elle facilite beaucoup la préparation de l'émulsion. On verse petit à petit le pétrole dans le lait de chaux, pendant que celui-ci est encore à haute température en agitant avec un gros pinceau ou un balai de bois ; on obtient finalement une pâte épaisse de consistance gélatineuse. Après délayage de cette pâte dans 10 à 15 litres d'eau, on ajoute l'émulsion dans la solution de sulfate en brassant avec un bâton. On complète ensuite à 100 litres. Le précipité obtenu est extrêmement fin et reste bien en suspension. La bouillie peut être aisément pulvérisée sans que l'on ait à craindre l'engorgement des lanceuses. Les pulvérisateurs doivent être aussitôt après le traitement lavés et nettoyés à fond.

Mélange C

Pour les vieux arbres garnis de mousse et de lichens on effectuera avec avantage un lessivage soigné des écorces avec une solution de sulfate de fer à 30 p. 100 ou encore avec une des bouillies cupro-alcalines ou sulfocarbonatées offertes par le commerce. Il conviendra d'ailleurs, d'une année à l'autre, de varier ces traitements d'hiver et on les espacera de plus en plus ou on les supprimera comme le bon état des arbres le permettra.

Tous ces traitements d'hiver devront être de préférence faits vers la fin du repos de la végétation, mais en tout cas avant que les bourgeons aient commencé à débourrer.

Traitements d'été

b) Au printemps, surveiller l'apparition des premières taches blanches sur les écorces et détruire alors avec un pinceau imbibé d'essence minérale (sans toucher aux bourgeons) les petites colonies qui les constituent. Il conviendra de déchausser légèrement les arbres pour découvrir les colonies qui peuvent se trouver au collet et au besoin d'arroser le pied avec un insecticide. (Formule indiquée ci-après, ou sulfocarbonate de potasse à 2 p. 100 suivi d'un copieux arrosage). Si on a laissé passer le moment favorable qui vient d'être indiqué et si on a laissé la multiplication de l'insecte se produire, faire une pulvérisation (sans oublier le collet des branches) avec un mélange nicotiné préparé comme suit :

Jus de tabac filtré à 500 gr. par litre..... 200 cm3.
Savon blanc (ou savon noir)..... 1 kilogr.
Alcool à brûler..... 1 litre.
Carbonate de soude..... 200 grammes.
Eau de pluie..... 100 litres.

Faire fondre à chaud par avance le savon dans une petite quantité d'eau. Diluer la solution puis ajouter l'alcool et la nicotine.

Choix des variétés de pommières. — Il est aussi à noter que l'importance des attaques par le puceron lanigère varie beaucoup avec les espèces de pommières, certaines sont particulièrement sensibles. En outre, le climat, la nature du terrain et la forme donnée aux arbres ont également une influence.

En général, les arbres taillés en cordons et greffés sur paradis ou doucin sont particulièrement envahis, alors que ceux en hautes tiges (sur franc) se montrent plus résistants.

Les pommières de Calville, Belle-Fleur-Jaune, etc., sont très sensibles. Dans certaines régions, à moins de soins constants et fort onéreux, leur culture est difficile ou se montre peu avantageuse.

Toutes les fois que l'on ne pourra envisager l'apport de soins d'entretien minutieux aux arbres, il y aura plus d'avantage à choisir des variétés de pommières peu attaquées par le lanigère ou en tout cas greffés sur des variétés résistantes.

Parasites naturels. — Si le puceron lanigère est abondant dans la région il y aurait intérêt à s'efforcer d'y acclimater un auxiliaire naturel originaire d'Amérique, l'*Apheleus mal.* Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à cet égard à la station entomologique de Paris (16, rue Claude-Bernard) ; à la station entomologique de Bordeaux (149, Cours-de-la-Marne) ; à la station entomologique de Châtelet-Montargis (98, rue Gambetta) ou à l'insectarium de Menton (avenue Cernuschi) qui, si les chances d'acclimatation offertes par la localité apparaissent comme suffisamment favorables, se chargeront de faire parvenir en temps opportun des colonies et de donner des indications nécessaires pour leur utilisation.

(Bulletin de l'Office de renseignements agricoles).

Destruction de la Cuscute

On a indiqué bien des remèdes pour détruire les taches de cuscute : sulfate de cuivre, sulfate de fer, cyanamide, etc., le tout à la haute dose pour corroder complètement la plante ; mais on risque alors de rendre stérile la tache même de terre où était la cuscute, ou si celle-ci est superficiellement détruite et qu'une jeune pousse de luzerne reparte, la cuscute se développera elle aussi à nouveau.

Le procédé radical consiste à faucher la tache et à enlever dans un sac les débris de cuscute pour les brûler ou les enlever hors de la luzernière ; puis, on bêche, on retourne la terre sur toute la tache qu'occupait la cuscute, en ayant soin d'étendre un peu la surface de cette tache ; on sème alors à la place de la luzerne des plants sur lesquels la cuscute ne peut pas vivre ; ce sont Graminées, par exemple, de l'avoine élevée, du dactyle, du ray-grass d'Italie. On récoltera ainsi en outre du fourrage.

(Agriculture Pratique).

Commission départementale du Châtagnier

La Commission départementale du Châtagnier ayant épuisé le stock de plants d'un an qu'elle s'était réservée, ne peut plus donner suite aux commandes de cette nature qui lui seront adressées.

Par contre, elle peut encore fournir des plants de deux ans courts, mais bien cerclés.

Les intéressés sont invités à formuler leurs demandes sans plus tarder, les opérations devant, de toute façon, être arrêtées à la fin du mois.

Comice Agricole du Canton de Bouaye

Le Comice agricole informe ses adhérents qu'il peut leur procurer gratuitement des boutures de vignes hybrides franco-américaines en nombre limité.

Les intéressés devront s'adresser à Bouaye, au Président ou au Trésorier du Comice.

Seibel : 793 — 880 — 2066 — 2821 — 2850 — 4707 — 4709 — 4964 — 5061 — 5205 — 5213 — 5279 — 5320.
Gaillard : 157.
Bertille Seyve : 450.
Coudere : 162-5 — 162-46.
Maleyne : 1157-15.

Syndicats Agricoles

L'Union Centrale des Syndicats agricoles nous communique la note suivante :

« La Chambre syndicale de l'Union Centrale, saisie de nombreuses plaintes au sujet de retards de livraison des scories et des sels de potasse, a envoyé auprès du ministre de l'Agriculture une délégation accompagnée de M. le député Cadé pour lui exposer la question et renouveler la démarche précédemment faite au sujet des sels de potasse. »

M. Queuille a bien voulu donner l'assurance qu'il agirait à nouveau auprès des maisons défilantes et insisterait de toute son autorité pour que les promesses faites soient exactement tenues.

Après avoir remercié M. le ministre, la délégation a demandé à l'exportation des pommes de terre restant interdite. L'état du marché ne semble pas permettre la liberté d'exportation, mais le ministre a promis d'accorder dans une mesure aussi large et bienveillante que possible des licences d'exportation.

L'Union Centrale à ce sujet tient à faire remarquer que les variétés destinées à l'exportation sont en général fort peu appréciées en France.

(Agriculture Pratique).

Variétés de betteraves

Vous demandez quelle est des trois variétés de betteraves : Rouge demi-sucrière, Géante blanche demi-sucrière et Demi-sucrière à collet vert, celle qui donne le maximum de substance nutritive. Ces trois variétés ont une composition chimique assez voisine. La Rouge demi-sucrière est supérieure toutefois à la Géante blanche dans une légère mesure. La Demi-sucrière à collet vert a une grande analogie avec la Géante blanche ; toutes les deux possèdent une richesse en sucre sensiblement plus grande que celle des fourragères.

De ces trois variétés très voisines, la plus répandue est, actuellement, la Géante rouge demi-sucrière, ce qui est d'accord avec sa qualité alimentaire.

(Agriculture Pratique).

Transport de l'énergie électrique

Les équipes d'entrepreneurs de construction de lignes électriques dans les campagnes provoquent trop souvent des réclamations à raison de leurs incursions sur les propriétés. M. Cassez, sénateur, a demandé au ministre des Travaux publics si ces équipes ont le droit de pénétrer, sans prévenir les propriétaires, dans les vergers et propriétés attenant aux habitations pour élaguer ou couper des arbres, si les entrepreneurs sont responsables des dommages causés et quels recours peuvent exercer les propriétaires ainsi lésés. Voici la réponse qui a été reçue :

« Il ne peut être porté atteinte aux propriétés privées, pour la construction de lignes électriques, que si la société exploitante a bénéficié de la déclaration d'utilité publique de son entreprise. Dans l'affirmative, outre le droit d'expropriation qui lui est de ce fait conféré, la société peut user de servitudes de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, parmi lesquelles figure notamment le droit de couper les branches d'arbres, mais non celui d'abattre les arbres eux-mêmes. L'exécution des travaux doit en ce cas être précédée d'une notification directe aux intéressés et d'une enquête spéciale dans chaque commune. »

Les indemnités qui peuvent être dues à raison de l'exercice des servitudes dont il s'agit sont réglées en premier ressort par le juge de paix. Quant aux dommages causés, ils sont entièrement à la charge du concessionnaire de la distribution et leur règlement doit en être poursuivi conformément au droit commun. »

Cette réponse définit exactement les droits des propriétaires à être indemnisés des dommages qui leur sont causés.

Le Coaltar

Pour donner de la fluidité au coaltar afin de pouvoir l'employer à froid, vous pouvez y ajouter soit du pétrole lampant, soit de l'huile lourde de houille, en quantité que vous déterminerez expérimentalement, sachant que le coaltar sera d'autant plus fluide, mais moins couvrant, que vous ajouterez, à froid, un des deux liquides précités. Notez que le durcissement sera obtenu plus rapidement en employant le pétrole ; avec l'huile, la peinture restera visqueuse plus longtemps. Suivant l'emploi, on peut ajouter un peu de craie (blanc d'Espagne ou de Meudon) en poudre très fine.

(Agriculture Pratique).

L'alimentation du Veau

VEAUX D'ELEVAGE

Beaucoup d'éleveurs les séparent immédiatement de la mère, ne leur permettant pas de la têter, parce que, disent-ils, si le veau est séparé de suite, il apprend plus facilement à boire au seau. De toutes les façons, le veau, qu'il tète ou non, doit toujours recevoir le premier lait, le colostrum, qui est désigné par la nature pour nettoyer les intestins et mettre en marche les fonctions digestives.

Les veaux d'élevage sont souvent privés de lait entier, et même de lait crémé. Il est difficile, dans un cas aussi extrême, de composer une nourriture qui soit un aliment vraiment complet, pouvant répondre entièrement à tous les besoins de ces jeunes animaux, sans entraîner aucun trouble dans leur organisme digestif encore si fragile. On va généralement au-devant de bien des déboires lorsqu'on entre dans cette voie.

La formule suivante donnera toute satisfaction, si elle est employée judicieusement, car l'élevage des veaux restera toujours un art dans lequel tout dépend de l'habileté et du jugement de l'éleveur :

Mélasse de canne pure.....	25 %
Farine de tourteaux d'arachide.....	10
Farine de tourteaux de lin.....	10
Farine blutée de maïs.....	10
Farine blutée d'orge.....	10
Farine blutée de manioc.....	10
Farine de cossettes de pommes séchées.....	25
	100 %

On ajoutera à ce mélange, suivant les besoins, une poignée de la composition minérale suivante : poudre de charbon, poudre d'os alimentaire, craie pulvérisée, en égales proportions, et un peu de sel.

On fait dissoudre la composition dans l'eau bouillante en employant une partie de farine pour trois parties d'eau (en poids). Le mélange est donné au veau à la chaleur du sang, jusqu'à l'âge de trois mois. Plus tard on l'habitue à prendre sa buvée à la température ambiante.

A 6 semaines, le veau peut déjà manger 500 grammes par jour de cette farine. A deux mois, la dose est d'un kilo, et à trois mois, de 3 kilos. Si l'on a le désir de pousser le jeune animal, on augmentera la ration dans la mesure où il est possible de le faire sans causer d'indigestion.

D'une façon générale, on obtient le kilo de poids vif avec 3 k. 500 de cette nourriture.

Mais Blanc des Landes pour Semence

Nous attendons d'ici fin courant un lot de très beau mais blanc des Landes pour semence, que nous pourrions céder à nos adhérents au prix de 90 fr. l'hectolitre de 75 kilos logé, sur wagon Nantes.

Paiement des Factures par Chèques Postaux

Nous rappelons à nos adhérents qui reçoivent des factures payables à notre caisse que celles-ci doivent être réglées dans les 15 jours de leur réception.

Employer de préférence pour ces paiements le chèque postal qui ne coûte que 0,25 de frais pour n'importe quelle somme.

Nous les prions en outre de ne pas oublier d'indiquer sur le verso du talon de ce chèque, le numéro de la commande, ainsi que la nature de la marchandise faisant l'objet de la facture.

Crésyl

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des pouilliers.

Crésyl-Naphtol, en bidons de 1 litre 5 »

Crésylol en bouteilles de 1 litre... 5 »

Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

Courroies à bœufs et amblets

Nous tenons toujours à la disposition de nos adhérents des courroies d'attelage pour bœufs et vaches. Ces courroies en peau de buffle sortent d'une fabrique qui en a la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons, également des amblets de la même fabrication pour jong à bœufs, soit pour charrettes, soit pour couples.

Semoir à Main à la volée perfectionnée

Nous nous mettons à la disposition des membres du Syndicat qui désireraient se munir de cet instrument très pratique et peu encombrant, avec lequel on peut semer, en culture à plat, un hectare 1/2 à l'heure en petites graines, et 2 hectares à l'heure en gros grains. Nous adresser les demandes. Un spécimen est déposé dans nos bureaux.

Son prix est d'environ 75 fr. avec poche toile, et 105 fr. avec poche cuivre.

Il nous est offert pour la moyenne et petite culture un semoir en lignes s'adaptant à la charrue ordinaire et semant toutes graines en même temps que se fait le labour.

Pour tous renseignements et prix, s'adresser à M. Irénée Tellier, constructeur, à La Chapelle-Basse-Mer.

Nous tenons des prospectus à la disposition de ceux de nos membres que cet appareil pourrait intéresser.

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur - Soufre

Sulfate de cuivre.....	214 »
Bouillie Azur.....	197 »
Soufre.....	95 »

Toutes conditions usuelles et pour des quantités limitées.

En vente aux bureaux du Syndicat Ouvrage de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD.

L'élevage intensif des Veaux et Porcs

4 fr. 50 l'exemplaire

LE Marché Mondial des Grains

Du « Corn Trade News » à la date du 10 mars :

BLE. — A la fin de la semaine passée les transactions en blés étrangers ont été peu actives et la tendance a été faible, mais une légère réaction s'est produite peu avant la clôture de samedi par suite de la réception de nouveaux rapports défavorables relatifs à la récolte des Indes et par suite aussi des achats du Continent en Amérique. Cette semaine, la reprise s'est poursuivie par suite des dommages subis par la récolte des Indes, des offres plus fermes reçues de l'Argentine et de l'estimation officielle des réserves américaines, mais la demande n'est pas très active et l'Amérique continue à effectuer des ventes avec une baisse de 2 s. par qr. Un signal de nouveaux changements importants et plus grandes. Sur nos marchés, à la clôture d'hier, les prix ont fléchi de 6 p. à 4 s. 6 par qr. dans le courant de la semaine et la tendance, ce matin, est faible après avoir été ferme à l'ouverture. Sur les marchés de l'Amérique du Nord, les prix ont fortement baissé, spécialement pour l'ancienne récolte et les prix sont inférieurs de 2 c. à 14 c. à ceux de la semaine précédente. Quant aux marchés de l'Argentine, ils signalent, des baisses variant de 4 p. à 1 s. 10 par qr.

Les arrivages sur les marchés primaires de l'Amérique du Nord se maintiennent à une bonne échelle tandis que pour le Canada ils sont plutôt restreints. Pour les Etats-Unis, ils se sont élevés la semaine passée à un total de 4.534.000 bushels contre 3.424.000 la semaine précédente et 4.694.000 l'année dernière. Pour le Canada, ils ont atteint la semaine passée un total de 3.034.000 bushels contre 2.636.000 la semaine précédente et 3.816.000 pour 1924.

Les offres et les ventes de blé américain avec une baisse de 2 s. par qr. provenant de l'Amérique n'est pas disposée à abandonner à ses concurrents les marchés étrangers, mais il est naturel que l'Amérique change d'attitude si la nouvelle récolte est endommagée dans une certaine mesure ; pour le moment cependant, la nouvelle récolte de l'Amérique, quoiqu'elle ait grandement besoin de pluies dans certaines régions, est dans une condition générale satisfaisante et aussi longtemps que l'état de choses actuel sera maintenu, les détenteurs de stocks seront enclins à les liquider et, c'est ce qu'ils ont le reste en train de faire.

Les deux marchés les plus incertains sont ceux des Indes et de la Russie. Dans le premier de ces deux pays, la sécheresse continue et il est douteux que les pluies, même si elles tombent, puissent actuellement être de quelque profit. Dans l'importante province du Punjab, on s'attend à ce que la production soit déficitaire, mais ailleurs il est probable qu'elle sera bonne, ou modérée et la production des Provinces Unies est estimée à 70 pour 100 de la normale. Le temps et les rapports relatifs aux récoltes en Russie sont loin d'être encourageants et il est plus que certain que de vastes superficies de blé et de seigle d'hiver seront fortement endommagées.

La totalité du blé et de la farine en transit à destination de l'Europe dépasse actuellement onze millions de qrs et il est très possible qu'elle dépasse douze millions de qrs quand le mouvement des expéditions atteindra son point culminant, ce qui, pensons-nous, se produira dans le courant de la prochaine quinzaine, c'est-à-dire vers fin du mois de mars.

LES RECOLTES

CÉRÉALES

Du Bulletin des Halles du 18 mars 1925 :

L'assistance n'est pas d'une bien grande importance aujourd'hui ; le marché libre n'a présenté une certaine animation que vers le milieu de l'après-midi ; les gros travaux de la saison retiennent un assez bon nombre d'agriculteurs, de négociants et de meuniers. On sait que beaucoup des négociants et meuniers des départements sont aussi des agriculteurs ; il y en a même qui dirigent des exploitations culturales d'une assez grande importance. La dépression qui s'est produite depuis quelques jours sur les marchés américains semble ranimer la confiance et l'on espère que les offres de marchandises indigènes vont devenir plus libérales ; mais il va sans dire qu'elle heurte les intérêts des détenteurs, qui doivent subir une perte notable, comme ceux d'ailleurs des agriculteurs qui s'étaient montrés un peu trop réservés dans leurs offres en ces dernières semaines. La baisse des blés entraîne fatalement celle des autres marchandises, des issues exceptées, malgré leur vente plutôt difficile. Mais il y a de la résistance, qui retarde le bon accord. En somme, la tendance générale incline vers la baisse. S'accroîtra-t-elle ? Tout dépendra de l'état des choses sur les marchés extérieurs.

BLE. — Au Concours régional agricole de Paris, il n'y avait pas seulement des animaux reproducteurs et gras, des liquides, des fromages et des fleurs, il y avait aussi des céréales en gerbes et en semences. Plusieurs agriculteurs avaient tenu, en effet, à présenter au public des variétés de blé, de seigle, d'avoine, etc., hautement productives qui, si elles étaient généralisées, en même temps que l'on soumettrait à des façons culturales méthodiques leurs plantes résistantes à la verse, à la sécheresse et à maintes affections cryptogamiques, nous permettraient de donner une solution satisfaisante à la vieille question du blé et du pain, dont il a bien fallu s'entretenir une fois de plus pendant la grande semaine de manifestations agricoles.

C'est probablement à tort que l'on laisse entendre que la hausse est partie de Chicago, parce qu'à Chicago on avait exagéré le déficit de la récolte mondiale et qu'en outre on se trouvait en présence de demandes nouvelles des pays d'Extrême-Orient qui, en s'étendant, diminuent au profit du blé leur consommation de riz. Mais ce phénomène économique pourra avoir peut-être eu pour conséquence inattendue : celle de provoquer une généralisation de la culture du froment en Chine où d'immenses terres leur sont propices, celles notamment que l'on consacre encore au sorgho ou au gaulin et à des légumineuses. En ce cas, la Chine pourrait bien devenir plus rapidement exportatrice du blé que la France, ce qui entraînerait forcément, par ce surcroît de production et de concurrence, un abaissement des cours.

La hausse du blé indigène, a subi sans doute le contre-coup des brusques plus-values récentes enregistrées aux Etats-Unis et au Canada, mais n'a-t-elle pas été graduelle depuis la récolte ? Il est bien certain que jusqu'au jour où nos rendements totaux dépasseront les 90 millions de quintaux dont nous avons besoin pour la fabrication du pain, pour la nourriture animale, pour le renouvellement des semences, etc., les cours pratiqués sur nos marchés resteront plus ou moins sous la dépendance des cotations étrangères, et de la récolte mondiale. Nous nous en rendons de nouveau compte aujourd'hui au marché de Chicago, de New-York, de Winnipeg, de Buenos-Aires et retentissent. Et après la hausse, c'est la baisse qui provoque des « mouvements ». Et elle a été tout aussi sensible au marché réglementé. Il est vrai que sur les marchés principaux des départements, la culture a opposé une résistance plutôt opiniâtre aux demandes de concession, justifiées par les circonstances, de sorte que les affaires ont été assez difficiles. Cette résistance s'est manifestée également sur notre place, à l'ouverture de la réunion ; mais elle s'est peu à peu amoindrie. Nous notons les prix suivants en disponible, départ.

Beauce et Orléanais 133 à 134, Touraine 134 à 134.50, Poitou, Vienne 134 à 135, Deux-Sèvres et Vendée 134.50, Sarthe et Mayenne 132 à 133, Allier, Cher, Nièvre 137 à 138.50, Oise, Aisne, Somme 127 à 131, Aube et Marne 131 à 134, Yonne 133 à 134, Eure 132 à 133, Seine-Inférieure, Calvados, Orne 130 à 131, en disponible départ.

SONS ET ISSUES. — La tendance est légèrement plus calme, mais les vendeurs, malgré la faiblesse relative de la demande, ne paraissent pas très disposés aux concessions. On espère que le froit de ces jours derniers stimulerait la consommation dans les centres d'élevage, mais la situation ne se modifie pas et l'on peut répéter que les affaires s'engagent difficilement. Les sons varient de 52 à 55 suivant qualité ; les recoupettes grosses, 49 à 50 ; les recoupettes fines 43 à 54. Il ne se fait rien en livrable.

FARINE. — Tendance faible, mais les prix n'ont pu subir encore le contre-coup de la baisse qui se produit sur la matière première. La demande de la boulangerie est très réservée, sans doute parce qu'il y a en cours d'exécution un assez grand nombre d'engagements.

SEIGLE. — Offres de plus en plus réduites, ce qui rend difficile l'application du régime des succédanés. Les prix ne subissent que de façon très peu sensible l'influence de la baisse enregistrée sur les blés. On tient en disponible, départ : seigles de 100 à 101. Il y a peu de marchandise en cours d'expédition.

AVOINES. — La demande est aujourd'hui encore assez pressée, les réserves en grainerie n'ayant généralement qu'une importance secondaire. Il n'est plus guère question d'avoines de semences sélectionnées la culture ayant en toutes régions complété ses approvisionnements. Les semences sont d'ailleurs nettement engagées ; d'importantes superficies seraient même déjà ensemencées dans les Charentes, en Bourbonnais, en Beauce et Brie.

Les offres en toutes provenances sont plutôt limitées et la tendance reste soutenue. On tient les grises de Beauce, Eure et Brie de 92 à 92.50, les grises d'hiver du Poitou et du Centre de 91.50 à 92, les noires du Centre 92 à 93, les blanches et jaunes des cinq départements du Nord 83 à 89, les Ligovo de Brie 90 à 91, en disponible. Sans affaires en livrable.

SARRASIN. — Tendance calme et affaires difficiles, du moins en grainerie de la région parisienne, qui semble de nouveau bouder à ce grain. Les concessions de la culture sont toutefois légères. Il faut voir les prix en disponible, départ, de 91 à 90 fr. en provenances de Bretagne, 89 à 92 fr. en qualités de la Manche et de la Normandie, 92 à 93 fr. en provenances de la Haute-Vienne et de la Creuse. La culture va commencer à se réoccuper à ses ensemencements.

GRAINES FOURRAGERES. — Trêfle violet : l'article a été bien tenu cette semaine, la demande indigène ayant été un peu plus active. On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

On cote aujourd'hui suivant qualités : trêfle violet Midi 725 à 825 fr. ; Nord 875 fr. ; luzerne Provence 650 à 750 fr. ; pays 475 à 675 fr. ; minette 300 à 380 fr. ; trêfle hybride 500 à 700 fr. ; blanc 1.500 à 2.000 fr. ; jaune 800 à 1.000 fr. ; sainfoin 180 à 190 fr.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 20 mars.

PROX DES 100 KILOS	
Froment 1924	134 à 135
Seigle	103 à 105
Avoine	90 à 92
Orge mouture	90 à 95
Orge brasserie	110 à 113
Sarrasin	90 à 92
Son	50 à 58
Fèves à ..

Farine à 175
--------------	----------

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	90 » à 100 »
Paille	70 » à 75 »
Foin, les 500 k. en ville	130 » à 140 »
Paille	110 » à 120 »

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessaires par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce. Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

OFFRES

52. — A vendre, une pompe aspirante et refoulante, deux corps, avec manège. Débit 7 à 8 m3 à l'heure.

53. — A vendre cheval de voiture, taille 1 m. 56. Toutes garanties.

54. — A vendre, faucheuse « Albion », coupe à droite, largeur de coupe 1 m. 40. 2 lames de recharge.

55. — A vendre pommes de terre pot pour semences : Industrie Populaire, ronde jaune, mélangées ; 50 fr. les 100 kilos nus sur wagon Bougenais.

56. — A louer à demi fruits pour septembre ou novembre 1925, ferme de 10 hectares, à 15 kilomètres de Nantes.

57. — A louer à demi fruits pour la Toussaint 1925, une ferme d'environ 10 hectares, aux environs de Nantes, terre, prés, vigne. S'adresser à M. Bureau, export à Vertou.

58. — A vendre, un jeune taureau de 3 mois (Maine-Anjou), issu de parents inscrits.

59. — A vendre, œufs à couvrir, provenant de reproducteurs d'élite et sélectionnés pour la ponte ; Houdan, Leghorn, Wyandotte. Prix modéré.

60. — A vendre, un appareil à sulfater, à traction animale, système Girodolle (200 litres).

61. — A vendre : sujets, œufs et poussins de races : Bresse, Galinaises, Rhode-Island, Naines et canards.

62. — A vendre, cheval membré, puissant, 1 m. 66, 4 ans, bai, très doux, par Girard et Ondoyant. Pas dressé à la voiture, mais pourrait faire excellent camionneur.

63. — A vendre plusieurs harnais à un et deux, dont un superbe à deux, état neuf, bouclerie nickel massif. Selles et brides.

64. — A vendre, un appareil à sulfater, à bât, d'une contenance de 50 litres. Parfait état. 750 francs.

65. — A vendre, beaux plants d'asperges Argentuil hâtives, 2 ans, 10 fr. le cent, et plants vignes Franc-Blanc greffés sur Riparia et sur Rupestris.

66. — A vendre, un appareil à traction, marque Vermorel, contenance 200 l. Très bon état.

67. — A vendre, jument demi-sang, 1 m. 56, 9 ans, pleine, bien attelée, à toutes mains et tous travaux agricoles. A tombé, mais ne butte ni ne fêchit. Prix à débattre.

27. — On demande un ménage cultivateur-vigneron, femme occupée quelques heures par jour.

28. — On demande à louer pour la Toussaint 1925, à prix d'argent, une ferme de 5 à 10 hectares.

29. — Ménage, disponible le 4 avril, demande place pour toutes cultures, soins aux animaux.

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 9 mars.

ALLURE GENERALE DU MARCHE

Temps plus frais, mais bien rarement les abattoirs — et aussi la province — ont subi une telle détente que l'on attribue du côté de la boucherie de gros à la cherté excessive de la viande au détail ; le public, incontestablement, se restreint.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs 2.653, vaches 1.356, taureaux 397, soit un total de 4.406 contre 4.439 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 809 gros bovins contre 737. La vente a été difficile ; la cheville parisienne et la boucherie de campagne n'ayant que des besoins peu importants n'ont montré aucun empressement dans leurs achats et les détenteurs se sont efforcés de maintenir les prix sans toujours y parvenir. Il s'est produit un tassement moyen d'un sou par livre.

VEAUX. — Amenés 1.867 contre 1.548 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 315 contre 179. La demande étant profonde dans le commerce de détail pour la viande de veau, la cheville et la boucherie campagne ont considérablement restreint leur demande et ont provoqué de ce fait une baisse très importante qui a donné l'impression de débâcle. On a reculé de six sous par livre environ, parfois davantage.

MOUTONS. — Amenés 14.378 contre 14.308 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.895 contre 2.120. La vente a été difficile. Aux abattoirs, la cheville ne parvient pas à retrouver son prix d'achat et ralentit sensiblement sa demande. Une baisse de 5 à 10 francs par tête a été constatée dans la plupart des cas.

PORCS. — Amenés 4.855 contre 4.444 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.633 contre 1.310. Les arrivages ont encore été exagérés, ce qui a donné à la vente une fois de plus un caractère très pénible ; les prix ont baissé de 10 à 30 francs aux 100 kilos vifs.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres, 5.20 à 5.60 le kilo vif ; choix de côté, 5.60 à 5.70 ; petite marchandise, 5 à 5.50 ; bons porcs gras de pays, 5 à 5.30 ; gros gras et nourrisseurs, 4.80 à 5.10.

COCHES. — Vente mauvaise ; la cote s'établit entre 3.50 et 4 fr. Ces prix s'entendent par kilo vif et pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 24 contre 40 il y a huit jours. Vente calme entre 120 et 200 francs la pièce suivant grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 9 mars.

Amenés		Inventés	
BŒUFS	2.653	340	
VACHES	1.356	283	
TAUREAUX	397	55	
Totaux	4.406	678	

Amenés		Inventés	
VEAUX	1.867	204	
MOUTONS	14.378	750	
PORCS	4.855	2	

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :			
1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	7 80	7 10	6 10 8 30
Vaches	7 80	7 10	6 20 8 70
Taureaux	6 90	6 30	6 30 7 20
Veaux	11 20	9 60	8 10 »
Moutons	12 »	10 20	8 80 13 50
Porcs	7 80	7 42	6 85 8 »

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 ^{re} q.		2 ^e q.		3 ^e q.		Extr.	
Bœufs	4 68	3 98	3 05	5 15			
Vaches	4 68	3 98	3 »	5 50			
Taureaux	4 14	3 64	3 15	4 46			
Veaux	6 72	5 57	4 45	»			
Moutons	6 »	5 10	3 96	7 02			
Porcs	5 50	5 20	4 80	5 60			

Paris-La Villette, lundi 16 mars.

ALLURE GENERALE DU MARCHE

Le temps est frais et beau, le débit aux abattoirs s'est un peu amélioré et les arrivages sont modérés sauf pour les veaux. En dehors de cette dernière catégorie de bétail, la vente est en hausse.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs, 2.108 ; vaches, 1.128 ; taureaux, 308, soit un total de 3.544 contre 4.406 il y a huit jours. Restant aux abattoirs, 695 gros bovins contre 809.

avec l'amélioration des affaires aux abattoirs. Hausse de 5 à 10 francs par tête.

PORCS. — Amenés 5.534 contre 4.855 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 931 contre 1.623.

Le marché a été bien plus animé avec un commerce régulier. Hausse de 10 à 20 fr. aux 100 kilos vifs.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres, 5.50 à 5.70 le kilo vif ; extras, 5.70 à 5.80 ; petite marchandise, 5.30 à 5.50 ; bons porcs gras de pays, 5.20 à 5.50 ; gros gras et nourrisseurs, 5 à 5.30.

COCHES. — Vente meilleure ; la cote s'établit entre 3.60 et 4.20. Ces prix s'entendent par kilo vif et pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 19 contre 24 il y a huit jours. Vente meilleure entre 120 et 220 francs la pièce, suivant grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 16 mars.

Amenés		Inventés	
BŒUFS	2.108	40	
VACHES	1.128	49	
TAUREAUX	308	5	
Totaux	3.544	94	

Amenés		Inventés	
VEAUX	1.542	115	
MOUTONS	12.485	95	
PORCS	3.534	2	

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :			
1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	8 06	7 30	6 30 8 60
Vaches	8 06	7 30	6 20 9 »
Taureaux	7 »	6 60	6 40 7 30
Veaux	11 »	9 50	8 » »
Moutons	12 50	10 80	9 50 13 90
Porcs			

A vendre, Dordogne, EXCELLENTE PROPRIÉTÉ 60 hectares. Maison Bourgeoise, 5 pièces. Jolie vue. 100.000 francs. G. MARTY, Immeubles, Ribérac.

A vendre à Pornic
HOTEL DE FRANCE
Immeuble et Fonds de Commerce, 24 chambres. Garage voitures.
Prix : 250.000 francs
S'adresser : M. RATHIER, architecte, et M. LEROUX, notaire à Pornic.

A VENDRE A L'AMIABLE
en totalité, par lots ou en détail
1^o Commune de Challain-la-Potherie
A) LA FERME DE LA LOUETTERIE, d'une contenance de environ... 30 hect.
B) LA FERME DE LA BARBINIERE, d'une contenance de environ... 35 hect.
C) LA FERME DE LA BOUYRAIS, d'une contenance de environ... 30 hect.
2^o Commune de Vritz
LA FERME DE LA VELLAS, d'une contenance de environ... 24 hect.
3^o Commune de Ligné et par extension commune de Bourg d'Iré
LA FERME DE LA GASNERIE ou GAUTRAIE, d'une contenance de environ... 22 hect.

Total... 141 hect.
Toutes ces fermes, proches l'une de l'autre, sont louées à prix d'argent. Baux expirant prochainement.
Pour visiter, voir M. FAYRE, expert et greffier de paix à Gand, et pour traiter, s'adresser à M. CORBIN, 7, rue de Létendrière, à Angers. Téléphone 1192.

A VENDRE
La Belle Terre de l'île Herguelen
sise commune d'Anecenis, d'une contenance de 25 hectares environ. Terres de grand rendement propres à toute culture.
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. CORBIN, 7, rue de Létendrière, à Angers. Téléphone 1192.

NOMBREUSES FERMES A VENDRE
d'une contenance variant de 15 à 40 hectares, en Anjou, et dans les régions de Craon et Château-Gontier.
Propriétés de rapport et d'agrément.
S'adresser à M. CORBIN, 7, rue de Létendrière, Angers. Téléphone 1192.

A VENDRE A L'AMIABLE
1^o La Ferme de Bois-Villain, sise commune de Noellé, d'une contenance de 10 hectares environ, louée à prix d'argent.
2^o La Ferme de la Petite Bergerie, sise à Saint-Barthélemy, près Angers, d'une contenance de 10 hectares environ, libre le 1^{er} novembre prochain.
Pour visiter et traiter, s'adresser à M. CORBIN, 7, rue de Létendrière, à Angers. Téléphone 1192.

50 PROPRIETES A VENDRE
HERIAUD, expert à Tonnamy-Charente (Charente-Inférieure).
Demandez la liste

A VENDRE
1^o Propriété d'élevage, à 15 kilomètres de Royan (Charente-Inférieure), 180 hectares d'un seul tenant; il sera fait des lots au gré des acquéreurs. Bons bâtiments. 2.000 fr. le hectare. On peut faire 4 lots.
2^o Propriété de culture, à 12 kilomètres de Périgieux (Dordogne), 25 hectares seul tenant. Garnitures, cheptel monté compris. 40.000 fr.
3^o Propriété 40 hectares, arrosissement de Saintes, terres, prés, vignes, bois, 3 kilomètres gare, belle affaire.
Facilités de paiement.
S'adresser M. SAGOT, banquier, Saint-Savien (Charente-Inférieure).

A LOUER en GIRONDE
à 6 kilomètres d'un centre laitier, DEUX FERMES d'environ vingt hectares chacune, Charente-Maritime, un seul tenant avec clôtures. Libres le 24 juin 1925. S'adresser à M. de SIGALAS, Le Mirail, par Aurons (Gironde).

A LOUER à moitié fruits, pour le 24 juin 1925, un bon domaine de 50 hectares, situé à Loché-sur-Indrois. S'adresser M. Jean PERRIER, à Loché-sur-Indrois (Indre-et-Loire).

MAISON avec CELLIER, libre de suite, à la Charlotterie, en Donges, à vendre ou à louer. Jardin en plein rapport. S'adr. à M. NICOU, 12, rue de la République, Doulin.

CAMPAGNE - On louerait à l'année, MAISON meublée ou non, libre dès maintenant, avec grand jardin, à proximité rivière. Communications aisées avec Nantes. Si beau site et beau terrain, faire offres même pour propriété nécessitant réparations ou petite ferme aménageable. On rechercherait accord sur réserve bail longue durée. S'adresser Yves BOURGEOIS, 19, rue Crébillon, Nantes. Tél. 12.68.

Très bon Jardinier, légumes et fleurs, femme non occupée. Très bonnes référ. exigées. Place libre de suite. M. GUELLIER, expert régisseur, La Suze (Sarthe).

DEMI-Jardinier 4 branches. De Rochebonne, château Forestière, Savennières (Maine-et-L.).

BONNE TOUT FAIRE, deux personnes, cuisine, repass, lessive, couture, Réf. bons gages si capable. Briantou, 76, Abbé-Groull, Paris.

M. ODEAU, marchand au Temple, près Mon-douleur (Loiret-Cher), demande de suite un bon ouvrier maréchal de 20 à 25 ans, connaissant le travail de la campagne.
Voyage payé.
Ecrire à M. ODEAU avant de se présenter.

FORGERON sérieux, couché, nourri, place stable, demandé par M. LECHEVALIER, charbon à Gavray (Manche).

BONNE courant ménage et cuisine, 160 fr. par mois.
Ecrire : VEDRUNE, 18, rue Thiers Rouen

ON DEMANDE un ménage, l'homme sachant bien traire, la femme pour soins du ménage. Pl. assez forte, mais bon salaire. Réf. exigées. Bonal, 11, r. St-Prix, St-Leu-la-Forêt (S.-et-O.).

APPRENTIS VERRIERS, 13 à 15 ans, salaire de début 110 fr. par mois net, logés, nourris et blanchis, prime assurée au travail 5 francs par semaine, total 150 fr. par mois net.
S'adresser à M. CHAT, directeur Verrières de Laignelet, près Fougères.

ON DEMANDE deux ménages : 1^o L'homme boucher, conduisant et soignant 6 bœufs. La femme toutes mains ; 2^o L'homme charretier, la femme aide-cuisinière. Bonnes références exigées. Les enfants sont employés à partir de 13 ans. M. GUILLAUMAT, Domaine de Fontenailles, par Louestault (Indre-et-Loire).

ON DEMANDE
pour le 1^{er} avril, MENAGE très actif et sérieux avec ou sans enfants pour porcherie 150 porcs et petite culture de 4 hectares. Bons appointements. Logement. Place stable.
Ecrire, en donnant références détaillées, LATERIE GUONNET FRERES, près Fontenay-le-Comte (Vendée).

ON DEMANDE pour campagne jeune fille sachant ou voulant apprendre la cuisine. Séries références exigées. S'adr. DE CADEVILLE, à Plessé (Loire-Inférieure).

ON DEMANDE une cuisinière. S'adresser Mme Louis GUILLET, rue de Laroche (au Château), à Saintes (Charente-Inférieure).

BONNE sérieuse, pour deux personnes, est demandée, avec bonnes références, au courant ménage et cuisine. Appointements 200 francs, voyage remboursé après six mois.
S'adresser à M. Charles BRANGHE, Industriel à Arvillers (Somme).

ON DEMANDE BONNE à tout faire pour fin mars, chez ménage industriel sans enfant, cinq minutes de Paris, quartier très bien habité, indiquer références et prix demandé.
Ecrire : PEINY, 128, rue de Paris, Vanves (Seine)

ON DEMANDE pour Paris, bonne à tout faire, même débutante. Envoyer références.
ROUSSELOU, 17, boulevard des Filles-du-Calvaire, Paris.

DEMANDE famille cultivateurs pour exploiter moitié fruits bonne ferme 60 hectares, libre de suite en Loir-et-Cher.
Comte de ROCHAS, 147, Boulevard Heurteloup, Tours

JEUNE FEMME de 22 à 30 ans pour lavage et ménage ; logée, nourrie, bons gages.
Ecrire HOTEL DE FRANCE, Isigny-sur-Mer (Calvados).

OFFRE à ménage cultivateur 30 à 40 ans, petite MAISON en Loir-et-Cher, avec 4 chambres, buanderie, étable, grange, jardin, un hectare 3/4 terres dont petite vigne. Condition homme employé journée. Les deux parties.
Ecrire Comte de ROCHAS, 147, Boulevard Heurteloup, Tours

A Vendre
UN CHARIOT A BESTIAUX NEUF
Largeur 1 m. 30 longueur 2 m. 30.
Haut de terre 0 m. 75
Roues, hauteur 0 m. 90
Emile FERRON, Petit-Bouillé Segré

A VENDRE batteuse à tréble « Guillou », triple nettoyage, parfait état, année 1922, cause double emploi. Fr. 15.500. Facilités de paiement. A. CHAUVIN, industriel, Château-briant (Loire-Inférieure).

A VENDRE ou à louer ALAMBICS. DUVAL, Bric (Finistère).

RONCE, FIL, GRILLAGE
et tous articles de clôture. FIL RECUIT pour bottelage, TOLE ONDULEE, FIBROCEMENT. MONNATTE, 22 bis, rue de la Saussière Bonlogne-sur-Seine.
Fournisseur de nombreux syndicats. Expédition par toute quantité au prix de gros.

CIDRE pur jus, deux premières qualité, 40 fr. l'hecto. Barriques vendues consignées. M. LECCLAIR, Cidricerie, Vitre (Ille-et-Vilaine).

MARCHANDS GRAINETIERS, pour vos achats, grosses ventes Bretagne, tréfle violet Breton, Luzerne, ray grass, pois fourragers, ajonc marin et graine de lin semence, adressez-vous à THOMAS, grainier, Le Légné-Piérin (Côtes-du-Nord). Téléphone 107, Saint-Brieuc.

CONSUMMATEURS qui désirez des vins de table garantis authentiques, adressez-vous à M. L. CANTIER, viticulteur à Sables (Pyrénées-Orientales). Représentants demandés.

POMMES DE TERRE DE SEMENCES DE BRETAGNE
Beauvais, Chardones, Early roses, flouques, fin de siècle, etc...
THOMAS, Le Légné-Piérin (Côtes-du-Nord)

PLANT DE PEULIERS SUISSES
Suis vendeur de 4.000 très bons sujets - POMMIER, à Saint-Quentin (Mayenne)

BONNE OCCASION, à vendre beau chien de chasse braque, Pourtau et Poignant en Vannes.

POMMES DE TERRE DE SEMENCES PLANTS BRETONS
Garantis sans maladie
Pierre CHEVALIER, 14, rue de Vitry Châteaubriant

UN LOT de 50 à 60 CHENES DIBIER à vendre, à la Charlotterie, en Donges. S'adresser M. NICOU, 12, rue de la République, Doulin.

MOTEURS A GAZ
à vendre pour cause de suppression d'emploi, deux moteurs de 25 chevaux, en parfait état mécanique, pouvant marcher indifféremment au gaz de ville ou au gaz pauvre, avec accessoires complets et gazogène.
Prix modérés
S'adresser à MOTTE fils et Cie, 1, rue Latour-d'Auvergne, à Nantes.

ELEVAGE lapins angoras blancs. A vendre sujets jeunes et adultes.
DIEULANGARD, La Bernerie.

A VENDRE
UNE VOITURE MEUBREE à 2 chevaux
DELLARUE, minotier, Antrain

A vendre UN CHIEN épagnol breton, 5 ans, aréte, bien dressé, bon rapport, excellent surtout bécasse et marais. Prix : 300 francs.
S'adr. à M. SERRI, garde au Château de la Blancherie, route de Cossé, Laval.

CULTIVATEURS ne vous faites plus exploiter par les mercantis de passage : ils vendent trop cher. Sachez que le Métierage et les produits vétérinaires ABELLARD sont les plus appréciés et que le prix de gros est accordé aux Syndicats agricoles et à leurs membres.
Pour en profiter, écrivez à ABELLARD, Métierage, Thouars (Deux-Sèvres)

CARROSSERIE GRANGE, Fontenay-le-Comte, dem. des garnisseurs, des tôliers et des ferruriers.

Pépinières et Horticulture réputées, Charles GAILLARD Aîné, 165, rue de Paris, à Nantes, fondées en 1780. Tout l'hiver pour vos plantations. Lots superbes conifères, arbres et arbustes d'ornement de toutes grosseurs, petits arbres, jeunes plants 1 an et 2 ans pour reboisements, ifs, hêtres, châtaigniers, camélias, plantes vivaces, magnolias. Lots importants de plantes vertes d'appartements. Bambous collection unique.
Catalogues franco. Téléphone : 21.59. (3)

Après Inventaire
L'entrepôt général des Verrières de l'Ouest 3, rue de l'Industrie, Nantes
solde plusieurs lots de Bouteilles et Litres pour cidres et vins à partir de 20 francs le cent

BONNE REPRESENTATION
est offerte dans plusieurs départements à représentant sérieux et actif, étant en relations suivies avec cultivateurs-agriculteurs. Faire offres avec références à Société Als. et La Productive, 3, rue Pierre-Bucher, Strasbourg. (Deux spécialités alimentation du bétail, quatre fois médaillées)

C'EST INCROYABLE !
A titre de réclame, l'envoie 1 échantillon à main pour dames ; 1 superbe portefeuille ; 1 bocal porte-monnaie ; 1 porte-cartes ; 1 système système riche ; 1 bocal porte-brevets ; 1 échantillon extra-odor et une agréable surprise. CADAU : 2 nappes, 12 serviettes, le tout contre remboursement de 1250.
Ecrire : MARQUINERIE SIMILÉ E. A., 25, rue des Dominicaines, MARSEILLE

BEAUX PLANTS de 2 ans de GAILLARD rouge et blanc CASTEL, 184, et CHEVALIER 201. Boutures de SEBEL 1988, 1993, 1997, 1998, 1999. LE TANK, les PLANTS de L'AVININ, ainsi que nombreux autres variétés.
Prix très modérés - Demander le catalogue - L. DUBOIS, maître de Rosny (Vendée)

REPRESENTANTS
demandés partout par Usine laitière pour Tracteurs, Camions, Autos, Batteuses et tous moteurs, forte remise, conditions spéciales à Représentant ayant clientèle COMPTEUR DE CAMARGUE, TABASCAN-SI-RHONE.

TRUE-YERRATS middle white yorkshire grande origine, pedigree
Marquis de LUSSAG
Sainte-Catherine-Fierbois (Indre-et-Loire)

Cultures de graines potagères, fourragères et de fleurs. Plants de légumes et de fleurs. Tout produit pour jardin, demander prix courant.
Paul BAHAUD, cultivateur-garnier
Route de Paris (près Boulevard) - NANTES

PLANTS GREFFES
Productions directes et boutures
M. FRUNEAU, Gare Bougonnaise (Loire-Inf.)

FUTAILES A VENDRE. Barriques chêne, vides de Rhum, 250 litres environ ; fûts neut châtigniers toutes contenances, pour fûts, demandez prix courant, Frontignan (Hérault).

ROUSSILLON crû Thuir f. v. table 1.90. Ech. 1.25. Représ. accept. BOLTE TRILLE, viticulteur, Thuir (P.-O.).

Une Toupe arbre de 0.65 avec reprene et fer 1.500 fr. et mach. à vap. 8 à 10 HP 5.500 fr. ; un alambic Roper, 350 lit., sur roues, 4.500 fr. S'adr. Corbet-Plessis, Les Sables-d'Olonne.

A VENDRE 450.000 beaux plants de vigne greffés et producteurs directs recommandés, prix défiant toute concurrence, authenticité et sélection garanties.
S'adresser à M. E. GIRAULT, viticulteur, domaine de la Ronde, à Jumay-Glan (Vienne) ; 60 hectares vignobles et pépinières. Commandes et expéditions soignées.
Catalogue, prix courant sur demande

POUR CLORE VOS JARDINS
TREILLAGE CHATAIGNIER cloué en panneau de 2 mètres. Très facile à poser. Prix : 2 fr. 85 le mètre courant.
FLEX EN CHATAIGNIER. Prix 0 fr. 75 pièce, B. CHAILLOU, bois, à Evron (Mayenne)

pour détruire les TAUPES
rats, souris, campagnols, loirs, pies, corbeaux, regards, pucierons, etc. et de plus de 100 autres insectes nuisibles.
rien ne réussit aussi admirablement que le TAUPINOL GIBET
No coûte que 6 francs le flacon pour tuer 1.500 taupes
manquant à vos cultures.
Flacon d'essai 3 fr. Envoi franco contre mandat
A. Q. CHAUVIN, Pharm. BOBERT-LE-BOTROU (Eure-et-Loire)

AGENCE OFFICIELLE **SPÉCIALISTE** **Fordson**
DU TRACTEUR LE TRACTEUR UNIVERSEL
Le Tracteur le plus économique, le meilleur marché

Il travaille toute l'année.
Il laboure 3 hectares en 10 heures
Il dépense 4 l. 1/2 de pétrole à l'heure
Il remorque, fait les battages et actionne tous instruments Agricoles.

VENTE A CRÉDIT :: ESSAIS SUR DEMANDE

H. MATILE GRANDS GARAGES de BRETAGNE
Agent-Général 20, Rue Racine - NANTES Tél. 9.16 et 22.21
Agent : M.M. Gharron-Podevin à Châteaubriant - Macé à Rougé

Anciens Etablissements **BROUHOT et C^o** à VIERZON (Cher)
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de francs

Pour la PROPRETE du GRAIN
la batteuse BROUHOT
reste INIMITABLE

COMME
la Batteuse
A GRAINES
DEMANDEZ
le Catalogue franco en citant ce journal

TAUPANOL DÉTRUIT RAPIDEMENT LES TAUPES
Procédé le plus simple, le plus efficace, le plus économique (1 flacon suffit pour détruire 1.500 taupes).
DESTRUCTION RAPIDE ET COMPLETE, SUCCÈS ASSURÉ
Emploi très facile et sans danger, en tout temps et en tout lieu.
MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.)

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
Rue Haudouin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien - TELEPHONE 9.08
DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
BAISSE DE PRIX

VOITURES D'ENFANTS
OCCASIONS ET MEUBLES
ACHAT - ÉCHANGE - RÉPARATIONS
MAINGUY, 23, chaussée de la Madeleine - NANTES

TANNINS EXTRA à l'ALCOOL - Garantis purs - avec la
Colle de Fleurde, Colle de poisson, Colle, Glatine, Colle Nantaise, Colle Coignet, Métaulfite de potasse, Acides tartrique et citrique, Conservateurs et Anti-ferments
chez E. PILLORGET 2, rue Guépin 2 NANTES
Tél. 1899 FABRIQUE DE BOUCHONS Grosse Poutre, 36-49
Cordons garnis, etc. les soins à donner aux Vins

Tuyaux caoutchouc Bassines à souder Entonnoirs, Mèches soufrees, Bandes, etc.
POMPES, Moto-pompes, Echaudeuses Rince fûts, Pèse tonneaux, etc.
Tout l'Article de CAVES et de CHAIS au meilleur prix

ÉLEVEZ économiquement
Veaux & porcelets
avec la
LACTINA SUISSE
Refusez les imitations, exigez cette marque :
Fabriquée depuis 1891 par les Etablissements FRANÇOIS BRUNNER - Villourbanne-LYON

FOUDRES, FUTAILES
neufs et usagés - toutes contenances
H. ROUTHOU, à Ligné (Hérault)

POMMES DE TERRE de Semence
AGRICULTEURS, gardez-vous de planter des Tubercules dégénérés.
Pour avoir une bonne récolte, achetez sans retard vos plants en Bretagne au climat et au sol propres. Prix modérés. Qualités de 4^e choix. Variétés à grands rendements : Beauvais, Andréa, Ronde jaune, Chardonne, Early, Industrielle, Fin de Siècle, Magnum Imperator, Fluck géante, Saucisse Professeur Mærcker, Melville d'Amérique, Wollthmann, Géante blanche, Géante bleue, etc.
Expéditions par wagons et à partir de 50 KILOS pour chaque variété

UNION AGRICOLE BRETONNE
31, rue du Port, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)
Les Tubercules bretons sont rigoureusement exempts du doryphora et de la gale noire

Enfants qui urinent au lit
Mères de famille qui, jusqu'à ce jour, avez tout essayé et qui rien n'a réussi, écrivez à M. MENARD, Pharmacien-Spécialiste, au Languet (Vendée). Il vous indiquera, moyennant un timbre de 0 fr. 25, le moyen qui, depuis 20 ans, a guéri un nombre considérable d'enfants de tout âge.
(R. C. Fontenay 253).

LA VIGNE
vous intéresse demandez la brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressée franco sur demande
Plans greffés toutes variétés. Boutures greffables porte-greffes raciaux. Collection variée de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. De demande des représentants
E. LEGERLE, Le Lion d'Or, Nantes

PAILLES PRESSEES - CIDRES
par wagons
Vendeur : Albert BONNE, Saint-Lieu-la-Forêt (Seine-et-Oise)

CAISSE SYNDICALE & CAISSE MUTUELLE
des
AGRICULTEURS DE FRANCE
SIÈGE SOCIAL :
56, rue de Londres, PARIS (8^e)

Société d'Assurances mutuelles contre les accidents de toute nature, fonctionnant sous le patronage de la Société des Agriculteurs de France.
La CAISSE SYNDICALE garantit contre les conséquences de la nouvelle loi sur les accidents agricoles et réassurance les caisses locales.
S'ADRESSER :
Inspecteur régional : M. DARDE, 56, rue de Londres, PARIS (8^e)
Agents Généraux : à Nantes MM. de KERNARS et POISSON, 11, rue de Gadeniers, et dans tous les principaux cantons.

SPECIALITE CHARENTAISE sous COMMANDE
Peut livrer immédiatement Madriers, Bastings, Chevrons, Voliges, Planches Bois du centre sec ou bien ressué, Prix intéressants
SIBAUD-BLANCHET
gare Sainte-Alyre (Puy-de-Dôme)

DIABÉTIQUES
DISPÉTIQUES, ALBUMINURIQUES
qui avez tout essayé
Prenez les PAINS et PATES SANA
vous retrouverez vite l'ORGE et le SAINT
Etablissements SANA GAILLARD (780)

Les Etablissements POIRIER GEORGE
à CINQ MARS (Indre-et-Loire)
offrent
à seule fin de faire connaître leurs produits
GRAINES DE BETTERAVE
sélectionnées garanties d'espèce et de parfaite germination

Rose géante Mammoth..... 5.50 le kil.
Jaune géante de Vauriac..... 4.75 —
Jaune Ovide des Barres..... 4.75 —
Géante 3/4-sucrière rouge VII..... 5.50 —
Géante 3/4-sucrière C. vert..... 2.75 —
Géante 3/4-sucrière C. rose..... 2.75 —
Haricots Flageolet rouge, grande culture, 28 fr. 95 le postal de 10 kilos.
Haricots Abondance blanc, grande culture, 28 fr. 95 le postal de 10 kilos.
Catalogue de Graines et Plantes
envoyé gratuitement sur demande
ASPERGES ARGENTEUILL
2 ans, premier choix, 8 fr. le 100

LA STÉRILITÉ DES VACHES EST VIRGUE
par GENOPHILE BERNARD
Traitement rationnel et scientifique : et scientifique :
Nombreuses Attestations élogieuses
Adresses : Commandes à CHARTAT, 0, Vétérinaire Montichard (Loir-et-Cher)
Envoi franco de la Notice contre 0 fr. 25

"SADUR"
TUILES MÉTALLIQUES ÉMAILLÉES
la meilleure couverture existante
Inaltérable, étanche et incombustible
50 % d'économie sur l'achat, la Charpente, le transport et l'Assurance
Catalogue franco sur demande
A. RIZY, fabricant, 10, quai de l'Escault Calais (Pas-de-Calais)
Téléph. 1019. Télégrammes « Sadur » Calais
Représentants et Dépôts dans les principaux centres. - Adresses sur demande.

VIGNES
J. FOULONNEAU, viticulteur
à Saint-Christophe-la-Croix (M.-et-L.)
Plants greffés, extra beaux, de toutes les variétés de l'Ouest et des meilleurs Hybrides.
Racines producteurs directs.
Hybrides nouveaux.
Boutures greffables.
Arbres fruitiers.
Cotils de 10 POIRIERS variés sur Cognassier 30 fr., franco toutes gares
Toutes garanties d'authenticité et références demandées par les Acheeteurs.
Prix-courant franco sur demande.

ARBRES FRUITIERS
Arbrotiers - Cerisiers - Pruniers
Pommiers à cidre et à couteau
Poiriers - Péchons limés et non limés
ROSIERS 1^{er} Prix aux Expositions
Camélias et Arbustes d'ornement
A.-D. BAHAUD
Pépiniériste
106, rue des Châlières - NANTES
Exposition Nationale de Nantes 1921 : Hors Concours, Membre du Jury.

C^o d'ASSURANCES GÉNÉRALES
Représentés à NANTES, 1, rue Affre, par
MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE
à ANGENIS et canton de CHAMPTOCEAUX par
M. JUTEAU
VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES
et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

Si le prix de: 30 fr
POUR LA ZOTE
d'un hectare de vos cultures vous convient
demandez gratuitement à LA NITRAGINE
281, rue St-Honoré, Paris
brochures et lettres des cultivateurs l'ayant employée

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Sucoo
1, Rue Sainte-Catherine NANTES
Constructeur

A la ferme comme à l'atelier
se pose le problème de la main-d'œuvre. Il vous faut un moteur. Mais lequel?
le Moteur DOLLÉ
par sa consommation réduite et sa construction scientifique, par son équipement exceptionnel et la sécurité qu'il vous donne, SERA VOTRE MOTEUR
Etablissements DOLLÉ VESOU

MOTEURS DOLLÉ
MOTEURS D'ÉVALUÉS.

SUCCURSALES POUR L'OUEST
PONTIVY (Morbihan). - Pour la Bretagne : M. Arthur LAIR, Directeur, ARGENTAN (Orne). - Pour la Normandie : M. Paul KERNE, Directeur.

PLUS DE FEU
90 Ans de Succès
Génération sûre des
CHEVAUX BOITEUX
L'INVENTEUR GUYER-MICHEL
St-BARON, CHEVAUXBOITEUX (Indre)
TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FRANCO

CLOTURES en tous genres
PORTES, GRILLES en fer
MARQUISES, GRILLAGES de tous modèles, PLOUES
et de bois, TREILLAGES en châtaignier, Fil, Ronce,
CARTON bitumé, ÉCHELLES, BIOFÈTES
CORNU, 333, Rue des Pénitents, PARIS (20^e)
TARIF et DEVIS sur demande